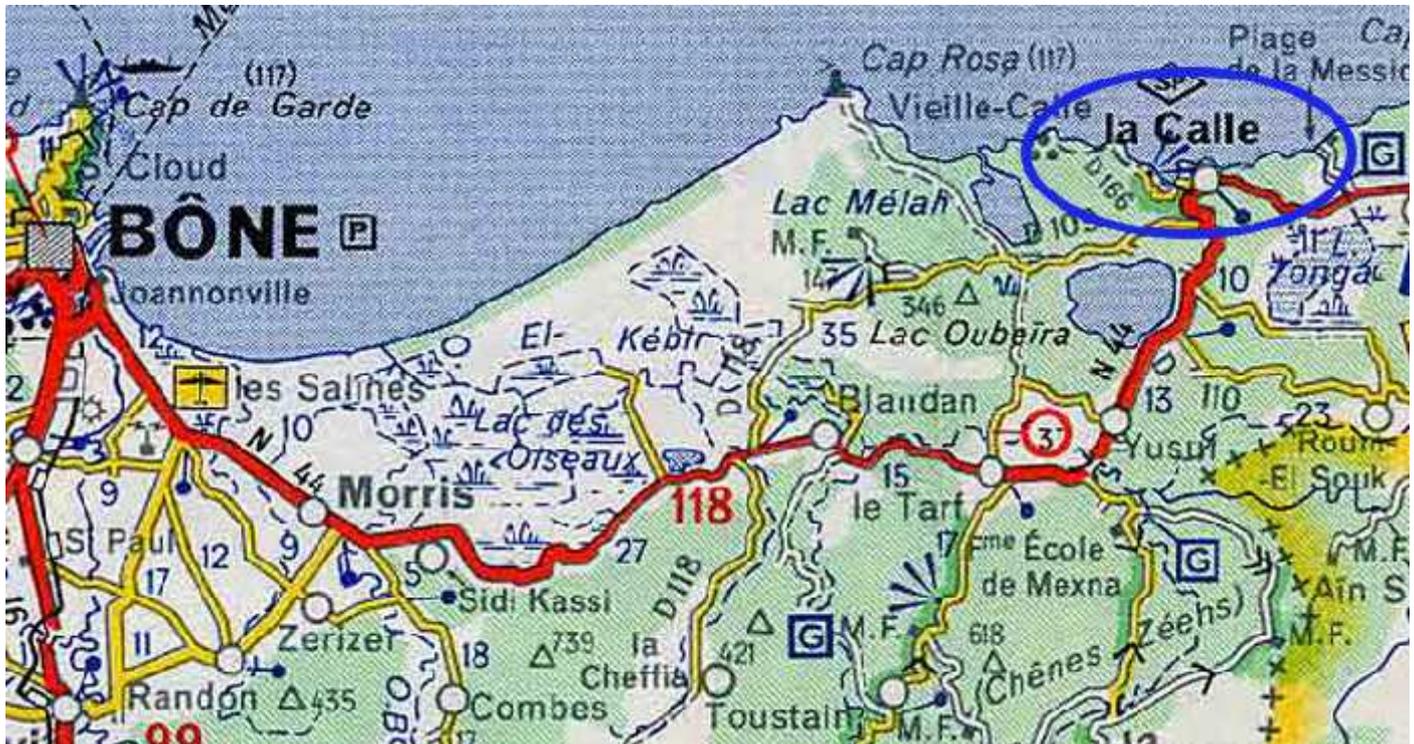


## LE TARF

(Devenu EL TARF à l'indépendance)

Dans l'Est algérien, à 35 Km de la frontière tunisienne, le village de LE TARF est situé, sur la Route Nationale 44 entre BLANDAN et YUSUF, à 15 km à l'Est de BLANDAN, à 23 km au Sud-ouest de LA CALLE et à 65 Km de BÔNE.



Climat méditerranéen avec été chaud

BÔNE, et surtout sa rade, ont de tout temps attiré les navigateurs et les marchands.

Les Phéniciens étaient venus fonder un comptoir commercial sur ce point de l'Afrique du Nord ; c'est ce simple comptoir qui devint *HIPPO*, *HIPPO REGIUS*, *ANNEBA*, et enfin BÔNE.

BÔNE n'est pas bâtie sur l'emplacement autrefois occupé par Hippone. Elle était située à environ deux kilomètres vers le Sud



HIPHONE

S' AUGUSTIN

HIPPONE existait depuis plus d'un millier d'années déjà, lorsque Saint-Augustin attira sur elle les regards du monde chrétien : elle ne lui survécut pas et, c'est une autre ville qui vint se placer plus au Nord, sur le bord rocheux du rivage de ce golfe admirable dont les calmes et profondes eaux étaient si appréciées par les navigateurs fuyant les tempêtes.



*Ruines d'HIPPONE*

Les Arabes qui fondèrent BOUNA, après la ruine d'HIPPONE, utilisèrent aussi la rade pour leurs exploits de piraterie en Méditerranée. L'historien arabe EL-BEKRI, dans sa « *description de l'Afrique septentrionale* » affirme que c'était de BÔNE que les galères partaient pour faire la course sur les côtes du pays des Roumis (Européens) de la Sardaigne, de la Corse et autres lieux.

Ce choix de la rade de BÔNE par les Barbares démontre que, dès cette époque déjà, était reconnue l'importance stratégique du golfe qui, par sa position, permet de surveiller les mouvements des bateaux à travers le détroit de Sicile qu'empruntent forcément tous ceux qui traversent la Méditerranée d'Est en Ouest, ou inversement

## HISTOIRE

Le 27 mars 1832, le Capitaine d'ARMANDY débarque sur la plage avec les marins de la frégate « *La Béarnaise* ». Le capitaine YUSUF a quitté le bord à deux heures du matin pour mettre en place un dispositif qui doit permettre à cette petite troupe de pénétrer furtivement dans la citadelle. Avec l'aide d'un soldat de la garnison qu'il a su gagner à sa cause, une corde à nœuds est fixée à une embrasure de fenêtre, du côté Nord-est de l'enceinte.



*Prise de la casbah de Bône, le 27 mars 1832*



*Joseph VANTINI dit YUSUF (1808/1866)*

D'ARMANDY et ses marins qui forment un total de trente-et-un hommes, entreprennent leur montée. Après une courte pause à la fontaine du Prisonnier, la troupe parvient sous les murs de la citadelle où YUSUF les attend. Immédiatement, les 31 hommes, s'aidant de la corde à nœuds en place, grimpent et pénètrent dans la cour intérieure du fort où ils se rangent en bon ordre silencieusement.

Lorsqu'ils sont tous rassemblés et bien alignés sur deux rangs, YUSUF alerte la garnison qui dort encore. Les soldats turcs, quatre fois plus nombreux, sont affolés en voyant ces occupants inattendus. Ils n'esquissent pas le moindre mouvement de défense ou de révolte. YUSUF profite de leur ahurissement pour s'imposer à eux leur parlant dans leur langue et leur commande de se mettre en rang, face aux marins de *La Béarnaise*. Il leur dit que désormais la casbah est française, qu'on va y arborer le pavillon français et que la garnison passe, à compter de ce jour, à la solde de la France.

L'enseigne de CORNULIER-LUCINIÈRE, qui fait partie de la petite troupe, termine le récit qu'il fait des événements qui viennent d'être résumés, par ces lignes : « *Nous nous rendîmes au balcon du pavillon au-dessus de l'unique porte de la casbah, le drapeau turc qui y flottait fut amené et remplacé par celui de la France. Ce changement fut salué d'un coup de canon à boulet* ».

Le boulet de canon qui a salué le drapeau de la France tombe dans le camp des troupes de Ben-AÏSSA pour faire comprendre à celui-ci que la situation vient de changer et qu'il doit renoncer à s'emparer de la casbah et de garder la ville. Il se retire vers Constantine. Cependant, avant de partir, il incendie la ville en grande partie et il fait razzier les troupeaux dans les plaines environnantes par sa cavalerie.

Présence Française  1832 - 1962

Les troupes françaises occupèrent BONE définitivement en 1832 ; 6 ans plus tard, en 1838 sa banlieue avait déjà un certain nombre de colonies implantées. Beaucoup plus tard furent fondés, en 1876 SAINT JOSEPH, en 1878, MORRIS et ZERIZER et en 1881 COMBES. Puis l'on jalonna la route qui mène de BÔNE à LA CALLE : en 1884, fut créé BLANDAN ; en 1887, YUSUF et en 1890, **LE TARE** avec la présence de 257 personnes (elles seront 315 au recensement de 1897).

La plaine littorale de BÔNE comprend une partie isolée de la mer par le massif de l'EDOUGH (1 004 m). Cette plaine est aussi parsemée de marais et de lagunes salées telles que le lac de FEZZARA, n'a pas un sol moins arrosé ni moins riche que la plaine d'ALGER ; mais les étendues cultivables se trouvant beaucoup plus restreintes, le nombre de colons installés fut beaucoup moins grand.



La cave du Domaine de Sidi Bouzit

Source

BARTOLINI

[Le domaine EL KOUS était situé à 15 km, à l'Est de BONE, à cheval sur la RN 44 (BONE-TUNIS) à 5 km de la mer ; dans la partie basse de la plaine].

Les terres cultivées dans le département de BONE se répartissaient en quatre catégories :

- Les terres francisées, terres pour lesquelles il y avait des titres écrits de propriété. Elles se rencontraient principalement dans la plaine de Bône proprement dite.
- Les terres communales ou domaniales, constituées principalement par des forêts recouvrant les massifs montagneux cernant la plaine.
- Les terres *Melk* appartenant à des musulmans qui se les transmettaient héréditairement mais par simple tradition.
- Les terres *Arch*, propriétés de personne et exploitées collectivement par les communautés musulmanes qui vivaient sur elles.

Ces deux dernières catégories de terres étaient nombreuses dans les régions limitrophes de la plaine. Leur statut freinait la réussite des programmes de modernisation de l'agriculture.



*Entrée du village de LE TARF*

Le centre de LE TARF est l'un des huit centres de colonisation qui compose la Commune Mixte de LA CALLE. Il est officiellement créé en 1890 ; jusque- là, la commune mixte dont le développement s'étend du Nord au Sud n'en comprend que trois : BLANDAN, YUSUF et ROUM-EL-SOUK.

La particularité essentielle de ce centre concerne la nature du site de départ, à partir duquel il est élaboré, et qui se compose de deux entités distinctes : des terres données en jouissance à une smala de spahis et d'autres relevant de la propriété de la tribu des OULED AMOR BEN ALI.

**Les Spahis** sont des cavaliers indigènes dont la présence s'explique par la préoccupation sécurité à proximité de la frontière tunisienne, espace de tensions et d'insurrections latentes jusqu'à la signature du traité du BARDO en 1881.



Source :

<http://encyclopedie-afn.org/Spahis>

*[Au début de la conquête de l'Algérie, afin de les distinguer au combat, les cavaliers indigènes utilisés par le corps expéditionnaire français sont vêtus d'un burnous vert, couleur symbolique de l'Islam.*

*L'effectif de ces supplétifs croissant et la teinture verte se raréfiant, on a alors recours au "gros bleu" des uniformes de l'armée française. Les cavaliers arabes refusent ces burnous bleus qu'ils donnent à leurs esclaves dans leurs tribus.*

*Pourquoi ce refus ? Cette couleur était celle des manteaux des juifs de l'époque ! L'intendance se reporte alors sur la couleur garance utilisée pour les pantalons des fantassins.*

*Et c'est ainsi que, désormais, le rouge devient la couleur traditionnelle des burnous des spahis algériens]*

A partir de 1855, ils sont regroupés en smala dans cette région : réunis sur ce territoire avec familles, chevaux et troupeaux, ils perçoivent 15 à 20 hectares de terre par tente.



Traité du **BARDO**

*[Le 12 mai 1881, un traité institue le protectorat de la République française sur la Tunisie, une régence ou province autonome de l'empire ottoman. C'est l'aboutissement de manigances politiques, diplomatiques et financières qui ont complètement échappé à l'opinion publique française, laquelle découvre du jour au lendemain que son empire colonial s'est encore agrandi.*

*Le protectorat tunisien est aussi lourd de conséquences. Pour le gouvernement français, il apparaît comme une première revanche sur le destin après la guerre franco-prussienne. Mais à l'Angleterre, il fournit le prétexte à une mainmise sur l'Égypte. Et pour l'ensemble des pays européens, il amorce le partage de l'Afrique.]*

La création du site s'effectue donc en deux temps ; si le Centre du TARF est officiellement créé en 1890, les premiers projets de création renvoient à 1849, en dehors du cadre de la commune mixte. La rétrocession des terres de la smala à la colonisation est effective en 1901. On peut donc considérer que dans sa configuration finale, le centre est achevé au terme d'un processus qui aura duré un demi-siècle.

Les premiers concessionnaires furent MM. : AVERT – BERNARDI – BIDAULT- BURGASZ – CLERIN – COLOMBIER – CRAMET - GIBERT – JALBY – KIRSCH – MAGNIN – MONTANT – SERVAT – VIANEY -

1906 – BILAN de l'inspection de M. PEYERIMHOFF concernant le village de LE TARF (agrandi en 1890).

(Source : CDHA AIX EN PROVENCE et transmis par M. Hervé NOËL, documentaliste)

Superficie : 1 880 hectares divisés en 45 lots agricoles.

Origine des terres :

1/ 295 hectares appartenant à l'Etat,

2/ Cession par la djemaâ du douar commune OULAD AMAR-BEN-ALI : A titre gratuit de 1 071 ha, 19 a, 70 ca de terrains communaux ; de 514 ha, 80 a, 30 ca de terres collectives de culture moyennant abandon par l'Etat de 33 ha 50 a de terrains maghzen et paiement d'une somme de 46 115 Frs, 30 qui a été répartie entre les usufruitiers des terrains cédés.

Dépenses d'installation : 194 750 Francs,

Peuplement primitif : 20 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Éléments nouveaux : 2 immigrants, 8 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population : 180 habitants en 1891, 327 habitants en 1901 dont 271 français, 26 indigènes musulmans et 30 étrangers.

De 1890 à 1901 : 139 naissances et 87 décès.

Situation économique :

Superficies complantées en céréales : 1 016 hectares

Superficies complantées en vignes : 30 hectares,

Superficies complantées en Jardins (cultures maraîchères et arbustives) : 3 hectares.

Bétails : 200 Bœufs ; 300 Moutons et chèvres ; 56 Chevaux et Mulets.

Matériels agricoles :

40 charrues valant 6 000 francs,

26 autres instruments agricoles valant 20 000 francs,

42 constructions valant 350 000 francs.

Observations générales : Beau village, le plus prospère de la Commune-mixte et en voie de grand développement. Il le doit à sa situation exceptionnellement avantageuse et à la bonne qualité de ses terres qui étaient presque entièrement défrichées et ont pu être immédiatement mises en valeur. La vigne y fournit des rendements élevés. Les colons font surtout des céréales et se livrent sur une assez grande échelle à l'élevage et au commerce des bœufs.

Situation des indigènes : Population, en 1891 = 1 498 ; en 1901 = 1 614.

Ils ont plus de facilités pour l'écoulement de leurs produits, mais l'abandon de leurs terres à la colonisation a réduit leur cheptel : 2 582 têtes au lieu de 3 303.

Ce préjudice n'est certainement pas compensé par les journées de travail qu'ils trouvent à faire chez les européens. Ils prennent à bail une partie des terres de ceux-ci, ce qui explique que le nombre des charrues cultivées par les indigènes soit en augmentation, 78 au lieu de 66.

**LE TARF** est un des villages récemment créés dans le département (*Auteur A. BLANC en 1897*).

**Sa fondation remonte, en effet, à peine à l'année 1890. Longtemps il n'y eut qu'une smala de spahis qui subsiste encore, d'ailleurs, dans le voisinage du nouveau centre, à environ 4 500 mètres, sur les pentes du Djebel TARF, petite montagne dont les ramifications peu élevées viennent mourir en pente douce dans la plaine, que traverse l'Oued KEBIR en décrivant autour du village européen un vaste arc de cercle dont LE TARF occuperait à peu près le centre.**

**Il doit son nom, LE TARF, qui traduit de l'Arabe, signifie « Pointe » « Extrémité » à sa position à l'extrémité orientale de cette partie de l'Algérie, ou bien au promontoire montagneux qui s'avance dans la plaine et sur lequel est installée la smala dont le nom lui est resté.**

**La section du TARF est, elle aussi, à l'extrémité de la Commune Mixte de LA CALLE, dont elle fait partie.**

**Son territoire de colonisation n'est pas inférieur à 1 800 hectares. Les colons de l'endroit qui ont, chacun reçu en attribution territoriale de 25 à 30 hectares, commencent à s'y trouver à l'étroit et voudraient que l'on mit en vente les terres de la smala, qui sont en friches et inexploitées, dont la présence n'a plus sa raison d'être depuis la pacification de la Kroumirie et l'établissement du protectorat français en Tunisie.**

**Sur les 4 000 hectares de terre cultivable, les colons exploitent 500 ha en céréales et les indigènes 800. La vigne est encore à l'état embryonnaire autour du village. Le vignoble CRAMEL, à 2 Km à l'Ouest du village, d'une**

superficie de 10 ha est le seul ayant une certaine importance, les céréales sont les seules cultures sur lesquelles le colon peut compter.



*Photo de Yann ARTHUS-BERTRAND de la région de LE TARG (de nos jours)*

Le village s'étend des deux côtés de la route de BÔNE à LA CALLE. On a eu soin de planter tout le long de ses rues et autour de ses places des arbres d'essences diverses : frênes, grevilleas (communément appelé chêne soyeux), platanes, qui ne tarderont pas à protéger les maisons du village contre les ardeurs d'un soleil à peine tempérées par les souffles de la brise de mer arrivant des gorges voisines. A l'une des extrémités, vers l'Est, a été édifiée une mairie école, flanquée d'une épaisse muraille percée de meurtrières, derrière lesquelles les habitants pourraient se réfugier et se défendre en cas de troubles.

Un marché se tient tous les vendredis ; son importance ne pourra que croître avec l'extension de la colonisation dans les environs, comme il en est question par la création de deux nouveaux centres de TOUSTAIN et de MUNIER. Le premier sera installé au lieu-dit « ZITOUNA » (*les oliviers*), le second près de la source d'AÏN -KIAR (*la fontaine des concombres*). En raison de leur proximité du TARG, ces deux nouveaux villages contribueraient à en augmenter l'importance et à élever au rang de Commune de Plein Exercice auquel aspire ce village.

LE TARG a, d'ailleurs, tout ce qu'il faut pour rapidement prospérer. Outre les excellentes terres de culture de sa plaine, le voisinage des rives de l'Oued EL-KEBIR (à 800 mètres) où croissent les essences les plus diverses, dont certains arbres comme trembles, ormeaux, frênes, bouleaux atteignent des dimensions peu ordinaires, ce voisinage peut être d'un grand secours pour l'établissement d'une industrie de charronnage ou de charpente.

Déjà le village compte deux industries : une briqueterie et un moulin à vapeur.

La rivière atteint fréquemment en ces parages des largeurs de 80 mètres avec des profondeurs de 5 à 6 m. Elle est très poissonneuse : l'alose, le barbeau, l'anguille s'y rencontrent fréquemment. Sous le berceau de verdure ininterrompu qui la couvre sur tout son parcours, elle offre le plus agréable aspect. Un de ses plus importants affluents dans la région est le GUERGOUR qui a donné son nom à la partie du pays qu'il arrose. A quelques kilomètres du TARG un magnifique pont à piles en pierres et muni d'un tablier en fer, vient d'être réalisé ; il franchit l'Oued EL-KEBIR sur une longueur de 150 mètres environ. Il a fallu un ouvrage de cette solidité pour

résister aux terribles assauts auxquels se livre parfois l'oued EL-KEBIR en hiver.

Plusieurs ont été emportés, c'est le seul à ce jour qui ait pu résister aux colères subites de la rivière.

Outre la création de deux nouveaux villages, les colons du TARF attendent aussi avec impatience l'ouverture de la route de BOU-HADJAR, longue de 45 km, qui doit les mettre en relation avec cette région en faisant communiquer entre eux le village du TARF et les centres projetés de TOUSTAIN et MUNIER. L'ouverture de cette route ouvrira à la colonisation une région fertile et non exploitée près de la frontière tunisienne.

A la fin des années 1840, la conquête de l'Algérie du Nord est achevée. Le régime militaire domine et les officiers administrent les régions et les hommes dans le cadre des Bureaux Arabes. Le territoire de commandement est partout. Pour s'adapter à la spécificité du pays une structure est créée « La Commune Mixte ».

Dans l'Algérie française de la fin des années 1860, l'Etat est à la recherche d'une organisation administrative du territoire conquis. Plusieurs formes communales se développent et parmi elles, la commune mixte. Pour ses concepteurs, la création de cette entité a une visée singulière : étendre la colonisation dans l'intérieur du pays par l'accroissement du peuplement européen dans des villages ; favoriser le contact colons/colonisés et le développement d'une « *éducation civique* » de ces derniers. C'est donc une construction transitoire vers la commune de plein exercice, telle qu'elle existe en métropole.

Dans les faits, les communes mixtes perdurent et ce jusqu'à leur disparition, institutionnalisée en 1947, mais effective à partir de 1956. La commune mixte de LA CALLE est érigée en 1884 à la frontière algéro-tunisienne. Son évolution est fortement liée à l'histoire de ce pays voisin, tour à tour Régence, protectorat français puis nation indépendante.

A grande échelle, ce territoire évolue également en fonction de dynamiques de populations imprévues par le projet initial : mobilités diverses, enjeux fonciers. Les crises économiques, les guerres mondiales et la guerre d'Algérie sont autant de bouleversements internationaux qui marquent fortement le territoire de cette commune mixte.



#### COMMUNE MIXTE de LA CALLE (1884-1956)

La Commune Mixte de LA CALLE s'inscrit dans un espace qu'officiers, colons et administration convoitent. Ils désignent les sites d'une colonisation prometteuse, rêvent leurs usages, cartographient des villages hypothétiques bien avant que la circonscription n'existe. Son développement ultérieur, par étapes, se pose alors sur un territoire plusieurs fois remanié par les autorités françaises.

La commune indigène de La Calle devient commune mixte (civile) par arrêté du 29 décembre 1884.

Elle est supprimée par arrêté du 12 janvier 1957

Le 29 décembre 1884, le Cercle de LA CALLE, unité administrative placée sous la direction d'un Commandant supérieur et par ailleurs l'un des plus anciens comptoirs français en Algérie, est érigé en Commune Mixte par Arrêté constitutif du Gouverneur général d'Algérie.

Composition au tableau de 1902 : 22 997 habitants dont 1 183 Français – Superficie 104 636 hectares,

- ROUM-Es-SOUK (RUMMEL-Souk), centre : 152 habitants dont 142 Français – Superficie 1 659 hectares,
- YUSUF (AÏN ASSEK), centre : 288 habitants dont 236 Français – Superficie 1 482 hectares,
- LACROIX (EL AÏOUN), centre : 264 habitants dont 243 Français – Superficie 2 548 hectares,
- LE TARG, centre : 1 644 habitants dont 267 Français – Superficie 1 880 hectares,**
- TARG, douar commune : 1 468 habitants– Superficie 12 587 hectares
- TOUSTAIN (ZITOUNA), centre : 97 habitants dont 86 Français – Superficie 1 067 hectares,
- MUNIER, centre : 180 habitants dont 175 Français – Superficie 1 793 hectares,
- SOUARAKH, douar-commune : 1 468 habitants– Superficie 7 370 hectares (y compris hameau de MESSIDA),
- MESSIDA, hameau : 8 habitants dont 4 Français -
- NEHEB, douar-commune : 1 932 habitants– Superficie 7 199 hectares,
- KHANGUET-AOÛN, douar-commune : 1 269 habitants– Superficie 7 317 hectares,
- OULED YOUB, douar-commune : 1 173 habitants– Superficie 7 378 hectares,
- AÏN KHIAR, douar-commune : 1 014 habitants– Superficie 2 231 hectares,
- BOU HADJAR, douar-commune : 4 657 habitants dont 34 Français– Superficie 18 777 hectares,
- BOUGOUS, douar-commune : 2 883 habitants– Superficie 8 330 hectares,
- CHIEBNA, douar-commune : 3 484 habitants dont 2 Français– Superficie 8 535 hectares,
- MERADIA, douar-commune : 2 190 habitants– Superficie 14 483 hectares,



*Le TARG*

Le centre, assez important, de LE TARG, situé à 23 km au Sud-ouest de LA CALLE, était du ressort judiciaire de cette ville et faisait partie de la Commune Mixte de LA CALLE, l'adjoint spécial était M. MATEL.

LE TARG qui est le point de débouché de la route de LAMY (BOU HADJAR) et de MUNIER (AÏN QUERMA), prend une importance croissante. Le marché des céréales et des bestiaux y est des plus fréquentés. L'élevage se fait sur une grande échelle, dans les pâturages avoisinants les deux villages de MUNIER et de TOUSTAIN.

La région du TARF est entourée par un amphithéâtre de collines et de montagnes recouvertes d'abord par le maquis puis par une grande forêt de chênes lièges. Cette forêt s'étendait, le long de la frontière tunisienne depuis la côte jusqu'au Sud de SOUK AHRAS (120 km environ).

Le maquis de type méditerranéen était constitué par des bruyères, des arbousiers, des genêts, des cistes et du diss dont se servaient les indigènes pour recouvrir leurs habitations.

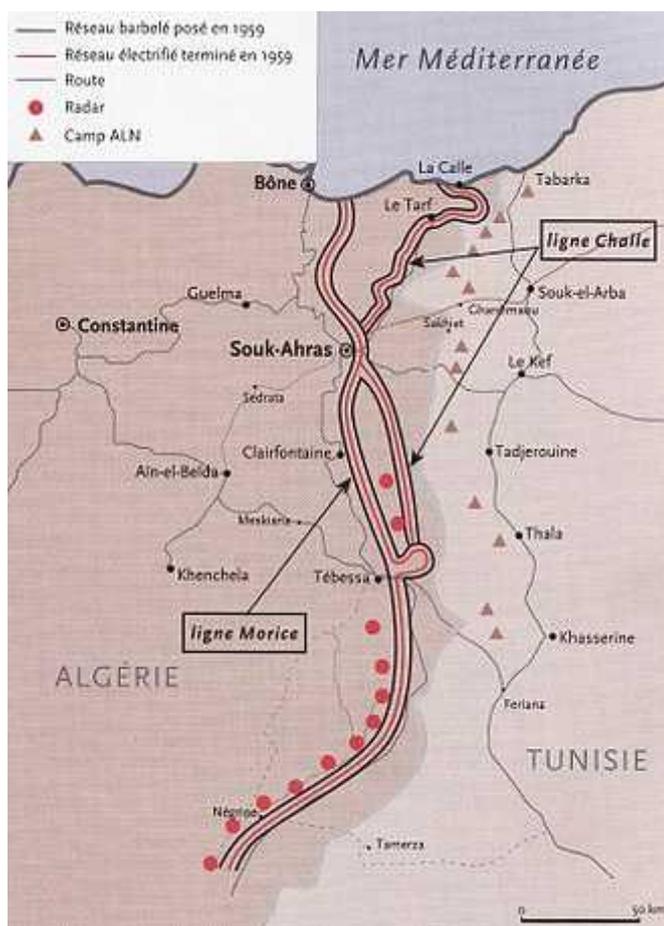
En été vers la fin du mois d'août les incendies de forêt étaient fréquents. Ils étaient souvent la conséquence d'imprudence mais aussi allumés volontairement par les indigènes des environs.

Dans une forêt incendiée, le printemps provoque la pousse d'une nouvelle végétation très appréciée par le bétail appartenant aux riverains. C'est ainsi qu'au fil des ans la végétation qui a pu résister à la destruction par incendie est anéantie par le bétail. Ces méthodes pratiquées depuis l'invasion arabe ont provoqué la désertification de l'Atlas Saharien qui était boisé à l'époque romaine.

L'administration française avait donc interdit le pacage des troupeaux dans les zones incendiées, les Forestiers avaient mis en place des mesures préventives de lutte contre les incendies : des coupe-feu larges de 200 mètres avec une bande nue de 5 m au centre qui serpentait le long des lignes de crêtes et entretenus en permanence. Ces coupe-feu étaient indispensables : ils servaient à stopper ou à ralentir l'incendie. Leur bande nue servait de voie de communication pour acheminer les combattants du feu sur les lieux du sinistre, et bien souvent, aussi pour permettre une retraite précipitée. Les incendies étaient plus fréquents en été, à la fin août, les bois étaient bien secs, la dernière pluie remontant à plusieurs semaines.

Des postes de surveillance ou postes de vigie disposés sur les points culminants de chaque district forestier, étaient opérationnels en juillet et en août. Des patrouilles à cheval étaient effectuées par les forestiers dans les boisements à hauts risques.

Pendant les événements d'Algérie ce point frontalier était devenu stratégique nécessitant la mise en place d'un barrage électrifié.



Les généraux français s'inspirent alors du général italien GRAZIANI, chargeait en 1931 d'étouffer la révolte des Senoussis en Libye, et font construire la Ligne MORICE (nom d'un ministre de la défense, d'alors) à partir de juillet 1957 et qui sera doublé la Ligne CHALLE en 1959.

Deux lignes barbelées, minées, électrifiées et surveillées en permanence, pour les maquis FLN/ALN, c'est la mort par asphyxie...

En 1957, un gros millier d'armes entrent chaque mois en Algérie, à destination des wilayas de l'intérieur. Ce chiffre tombe à 400 l'année suivante, puis à 200. En 1960, une fois les barrages achevés, il ne passe que 60 armes par mois! Car pour passer les barrages dorénavant, les *djounouds* coupent la ligne électrifiée, traversent le lacs de fils barbelés en creusant dans le sol lorsqu'il n'est pas couvert de mines antipersonnel. En sang, les vêtements lacérés, il leur faut ensuite courir sous une pluie d'obus, se jeter à plat ventre pour échapper aux balles mitraillées par les blindés. Parcourir plusieurs kilomètres en une demi-heure pour s'éloigner du barrage avant d'être encerclés par les forces françaises qui se déploient. S'arrêter, se cacher, lorsque les bombes éclairantes larguées par avion changent la nuit en jour durant cinq longues minutes. Les rares qui en réchappent gagnent la frontière, après plus de seize heures de course. D'après Le FLN (*Documents et histoire 1954-1962, Mohammed HARBI*).

Dans un rapport rendu les forces armée françaises compte 4000 rebelles tués, 600 prisonniers et 2350 armes saisies, le barrage devient alors synonyme de terreur pour les *djounouds*.

Faute d'une sous-évaluation des risques et des dangers que peuvent avoir les dispositifs français, au niveau politique comme au niveau militaire, les lignes CHALLE et MORICE entraîneront de graves dissensions internes aux FLN/ALN, à l'intérieur comme à l'extérieur.

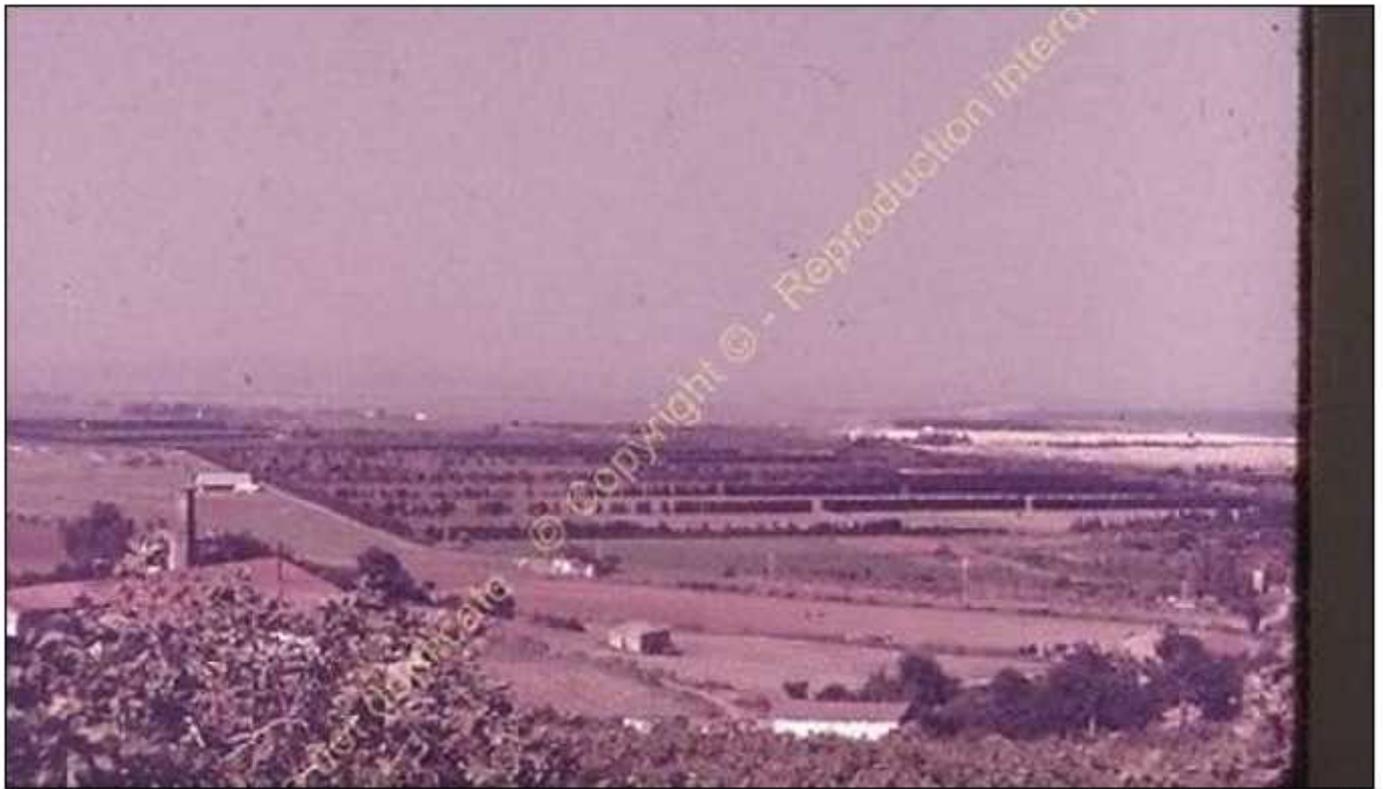


LE TARF est un Centre de population loti en 1890, administré par la Commune Mixte de LA CALLE, et érigé en commune par arrêté du 12 janvier 1957.

L'église



En 1960 l'Abbé PORTA y officiait.



Got2belove

www.delcampe.net

#### RELEVÉ DES MARIAGES à LE TARF (Source ANOM)

- En 1892 : PERAZIO Carlo/ D'ANGELO Adèle - PIFFAUT Pierre/LAGORCE Estelle - (Adjoint spécial MONCHAUD Adolphe).  
En 1893 : CLERIN Athanase/QUEMERAIS Pauline - (Adjoint spécial MONCHAUD Adolphe).  
En 1894 : HULOT Claude/DECOLON Irénée - (Administrateur adjoint DASSONVILLE Louis).  
En 1895 : VERRIERES Elie/MARTIN Félicie - (Adjoint spécial MONCHAUD Adolphe).  
En 1896 : MAZET François/MAGNIN Camille - (Adjoint spécial MONCHAUD Adolphe).  
En 1897 : BARON Daniel/FIGORITTO Rosine - GUIDELLI Avril/ORSINI Thérèse - MENE Benoît/MAGNIN Romaine - (Administrateur MOREAU Louis)  
En 1898 : TOSTAIN Désiré/PIFFAUT Marie - (Administrateur Adjoint Auguste BREGUIN).  
En 1899 : CASTELBON Célestin/AUDOUARD Marie - CASTELBON J. Baptiste/AUDOUARD Julie- FILLE Placide/TETAUD Eugénie - LAFUMA Paul/ALLAMAN Marie - LANDIS Victor/LEAUDIN Pauline - (Adjoint spécial MOREAU Joseph).  
En 1900 : ANTONA Benjamin/GIBLIN Elisabeth - COUTANT Victor/KRIEL Hélène - LANDIS Théodore/MATET Louise - MATET Joseph/FABRI M. Louise - PIGNELONGUE J. Marie/D'ANGELO Ermania - RICHOT Jules/AUDOUARD Marthe - (Adjoint spécial MATET Joseph).  
En 1901 : BELLOT Jean/MACRE Armanddine - FAUVET Lucien/SERVAT Célestine - (Adjoint spécial MATET Joseph).  
En 1902 : LERVAT Jean/PIALAT Rose - ROSIFIER Alexandre/LANDIS Cyprienne. (Adjoint spécial MATET Joseph).  
En 1903 : FAURE Auguste/AZZOPARDI Françoise - KIRCH Eugène/FLACHAT Julie - PETIT Jean/LALLOZ Marie -(Adjoint spécial MATET Joseph).  
En 1904 : CADENNE Jean/LE GUERGIDER Marie - FUIILLA Louis/ RUGAIL Céleste - HERSENT Victor/GUERIN Fanny - (Adjoint spécial MATE Joseph).

**NDLR** : La lecture des actes microfilmés présente des difficultés réelles et l'orthographe des noms ne peut être certifiée. Nous vous demandons de bien vouloir nous excuser si vous relevez une erreur.

#### La plaine littorale de BÔNE

LE TARF : En 1921, une cave coopérative de 11 020 hl fut inaugurée. Au Conseil d'administration des caves coopératives de la région siégeait PECLAT-MAUNDER G. pour LE TARF.

#### DEPARTEMENT

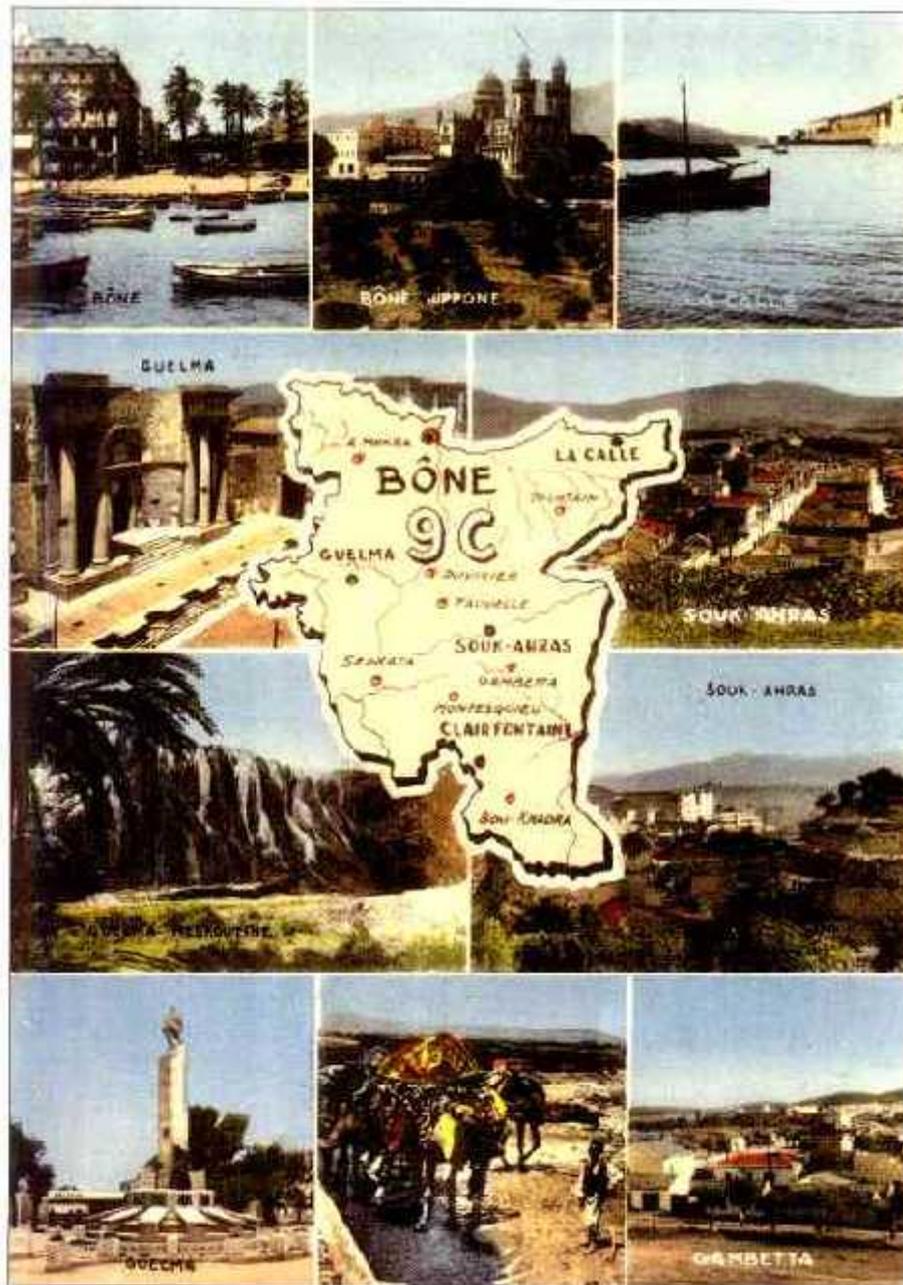
Le département de BÔNE fut un département français d'Algérie entre 1955 et 1962. Il avait l'index : 9C

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de BÔNE, fut une sous-préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 7 août 1955. À cette date ledit département est amputé de sa partie orientale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.

Le département de BÔNE fut donc créé à cette date, et couvrait une superficie de 25 367 km<sup>2</sup> sur laquelle résidaient 730 594 habitants et possédait cinq sous-préfectures : LA CALLE, CLAIRFONTAINE, GUELMA, SOUK -AHRAS et TEBESSA.

Une dernière modification interviendra avec le rattachement temporaire de l'arrondissement de TEBESSA au département de BATNA du 17 mars 1958 au 7 novembre 1959.

L'Arrondissement de LA CALLE comprenait 10 localités : BLANDAN - LA CALLE - LACROIX - LAMY - LE TAREF - MUNIER - OUM TBOUL - ROUM EL SOUK - RIGHIA - YUSUF



Le relevé n°57417 de la Commune Mixte de LA CALLE mentionne **289 noms de soldats « Mort pour la France »** au titre de la Guerre 1914/1918.

Nous avons relevé les **18 noms** natifs ou résidants à LE TARF.

■ ■ ARDJONNI Ali (1919) - AUDOUARD Raymond Paul (1915) - BACHA Ahmed (1915) - BOUKHATEUR Belhadj Ben Hocina (1915) - CASSAGNE Laurent (1919) - CLÉRIN Cyprien (1916) - DOUAÏ Abdelhafid (1914) - FENNICHE Ahmed (1918) - JALBY Félicien (1916) - KEDDACHE Abdallah (1914) - M'CHAOUF Belkacem (1915) - MATALLAH Bourouba (1917) - MÉZIANE Salah (1914) - MONCHAUD Adrien (1915) - SADAoui Laridi (1915) - TAÏEB Ben Gacem (1915) - TLILI Bachir Ben Ali (1917) - TLILI Saci (1915) - ■ ■

## EPILOGUE EL TARF

De nos jours = **25 594 habitants**



SYNTHÈSE réalisée grâce aux sites ci-dessous :

Vifs remerciements au CDHA d'AIX en PROVENCE, à la Revue *Ensemble* n°239 d'octobre 2003 et à Monsieur Maurice VILLARD qui m'ont adressé des documents. Cela m'a permis de puiser de précieuses informations permettant la réalisation de cette INFO.

<http://encyclopedie-afn.org/>

[http://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

<https://encyclopedieberbere.revues.org/2511>

[http://alger-roi.fr/Alger/bone/textes/1\\_bone\\_gamt75.htm](http://alger-roi.fr/Alger/bone/textes/1_bone_gamt75.htm)

<https://books.google.fr/books?id=TZFG7jWRT->

<https://books.google.fr/books?id=TZFG7jWRT-cC&pg=PT95&lpq=PT95&dq=commune+mixte+de+la+calle+en+alg%C3%A9rie&source=bl&ots=pVHROT3jUy&sig=-ba2F7QYiF7fP0boL4Coq9Bsuw0&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwJ6h->

<https://books.google.fr/books?id=TZFG7jWRT-yeiP3QAhVJcFAKHVIQB7Q4ChDoAQrMAM#v=onepage&q=commune%20mixte%20de%20la%20calle%20en%20alg%C3%A9rie&f=false>

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/getpdf.php?mode=view&id=FRANOM\\_01370&fmt=.pdf](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/getpdf.php?mode=view&id=FRANOM_01370&fmt=.pdf)

<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Le+Tarf+%28Alg%C3%A9rie%29>

[http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6576173f\\*](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6576173f*)

[http://alger-roi.fr/Alger/documents\\_algeriens/economique/pages/114\\_plaines\\_bone.htm](http://alger-roi.fr/Alger/documents_algeriens/economique/pages/114_plaines_bone.htm)

[http://www.academia.edu/7162329/Arch%C3%A9ologie\\_dun\\_territoire\\_de\\_colonisation\\_en\\_Alg%C3%A9rie.\\_La\\_commune\\_mixte\\_de\\_La\\_Calle\\_1884-1957](http://www.academia.edu/7162329/Arch%C3%A9ologie_dun_territoire_de_colonisation_en_Alg%C3%A9rie._La_commune_mixte_de_La_Calle_1884-1957)

BONNE JOURNÉE A TOUS.

Jean-Claude ROSSO

